

**Bureau du 3 juillet 2006**

**Décision n° B-2006-4450**

commune (s) : Meyzieu

objet : **Boulevard Monge - Construction d'un collecteur d'eaux usées de 300 et 400 mm de diamètre - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de l'eau

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 22 juin 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2005-3545 en date du 12 septembre 2005, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des travaux de construction d'un collecteur d'eaux usées de 300 et 400 mm de diamètre, boulevard Monge à Meyzieu.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 2 juin 2006, a classé les offres et choisi celle du groupement Cholton-Spie Batignolles pour un montant de 1 054 575,50 € HT, soit 1 261 272,30 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer le marché de construction d'un collecteur d'eaux usées de 300 et 400 mm de diamètre, boulevard Monge à Meyzieu et tous les actes contractuels y afférents avec le groupement d'entreprises Cholton-Spie Batignolles pour un montant de 1 054 575,50 € HT, soit 1 261 272,30 € TTC.

**2° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme n° 0561 - ZI Meyzieu - réseaux d'assainissement individualisée en dépenses par délibération n° 2003-1484 en date du 20 octobre 2003 à hauteur de 4 490 000 € HT.

**3° - Les montants** à payer en 2006, estimés à 1 054 575,50 € HT, seront prélevés sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement - exercice 2006 - fonction 2 222 - compte 231 510 de la section d'investissement.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,